



Révision du PLAN LOCAL D'URBANISME de la commune de BEUVEILLE

5.7 - ELEMENTS REMARQUABLES DU PAYSAGE



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal de Beuveille en date du arrêtant son projet de PLU

Le Maire
M. Jean-François AZZARA

BEUVEILLE

Éléments architecturaux et façades remarquables

L'Atelier des Territoires
Juin 2023

EV RANGE

Situation géographique des éléments remarquables à conserver



- | | | |
|-----|-----------------------|--------------------------|
| 1. | Eglise | Rue Victor Hugo |
| 2. | Ancien corps de ferme | Rue Victor Hugo |
| 3. | Corps de ferme | Rue Victor Hugo |
| 4. | Ancien corps de ferme | Rue Albert Lebrun |
| 5. | Corps de ferme | D174 |
| 6. | Corps de ferme | Rue des bouchers |
| 7. | Ancien corps de ferme | Rue Léon Blum |
| 8. | Maisons accolées | D174 |
| 9. | Maison accolée | Rue des bouchers |
| 10. | Ancien corps de ferme | Rue des bouchers |
| 11. | Maison isolée | Rue de la Résistance |
| 12. | Maisons accolées | Rue de la Résistance |
| 13. | Maison accolée | Rue Cavalier Latour |
| 14. | Ancien corps de ferme | Rue Jean-Baptiste Gauche |
| 15. | Maison isolée | Rue Jean-Baptiste Gauche |
| 16. | Corps de ferme | Rue Jean-Baptiste Gauche |
| 17. | Corps de ferme | Rue Victor Hugo |
| 18. | Maison isolée | Rue Pasteur |
| 19. | Ancien corps de ferme | Rue Victor Hugo |
| 20. | Ancien corps de ferme | Rue Victor Hugo |
| 21. | Corps de ferme | Rue Victor Hugo |
| 22. | Ancien corps de ferme | Rue Pasteur |
| 23. | Ancien corps de ferme | Rue Pasteur |
| 24. | Maison accolée | Rue Victor Hugo |
| 25. | Calvaire | Rue Victor Hugo |
| 26. | Calvaire | Rue Pasteur |
| 27. | Fontaine | Rue Pasteur |
| 28. | Lavoir | Rue Jean Moulin |
| 29. | Alignement d'arbres | Rue André Maginot |
| 30. | Alignement d'arbres | Rue Jean Moulin |
| 31. | Muret de pierres | Rue Cavalier Latour |
| 32. | Muret de pierres | Rue de la Résistance |
| 33. | Chronogrammes | Village |

BEUVEILLE

Descriptif des éléments remarquables à conserver



1. Eglise

Rue Victor Hugo

Remarques générales :

Conserver l'église dans son ensemble.

Pour l'ensemble des encadrements en pierre (et autre modénatures), **les pierres ne doivent pas être recouvertes** (que ce soit peinture, enduit ou autre). Éventuellement, s'il est nécessaire d'harmoniser l'ensemble de l'encadrement ou de la modénature après réparations, on pourra mettre en œuvre un simple badigeon teinté dans la couleur d'origine de la pierre (et non pas un enduit de réparation).

Les **enduits de façade** devront être des enduits traditionnels à la chaux, tout autre matériau (et notamment les matériaux en ciment ou avec des résines) est à prescrire car cela n'est ni respectueux du patrimoine, ni techniquement adapté aux murs anciens.

En cas de réparation ou **changement des menuiseries** (portes et vitraux), privilégier une remise à l'identique, dans la mesure du possible techniquement.

2. Ancien corps de ferme

Rue Victor Hugo

Remarques générales :

Conserver **le volume et la composition de la façade** (rythme et taille des ouvertures). Différencier la coloration des encadrements et de la façade. **Pour l'ensemble des encadrements en pierre** (et autre modénatures), **les pierres ne doivent pas être recouvertes** (que ce soit peinture, enduit ou autre). Éventuellement, s'il est nécessaire d'harmoniser l'ensemble de l'encadrement ou de la modénature après réparations, on pourra mettre en œuvre un simple badigeon teinté dans la couleur d'origine de la pierre (et non pas un enduit de réparation).

Les **enduits de façade** devront être des enduits traditionnels à la chaux, tout autre matériau (et notamment les matériaux en ciment ou avec des résines) est à prescrire car cela n'est ni respectueux du patrimoine, ni techniquement adapté aux murs anciens. Les moellons apparents de la façade sont destinés à être recouverts, mais une partie peut-être conservée apparente pour créer un soubassement.

Les volets roulants sont tolérés, mais dans ce cas les caissons doivent être invisibles.

En cas de **changement de menuiseries**, privilégier des modèles traditionnels, surtout pour les portes d'entrées, interdiction du blanc pur. Idéalement on évitera le PVC au moins pour les portes d'entrée à défaut des fenêtres (voir avec la mairie).

Précision sur les éléments architecturaux à conserver :

- Encadrements de fenêtres droits
- Encadrement de porte droit surmonté d'un linteau mouluré et chronogramme.
- Encadrement de porte charretière.
- Percements à l'attique.



BEUVEILLE

Descriptif des éléments remarquables à conserver



3. Corps de ferme Rue Victor Hugo

Remarques générales :

Conserver la **composition du corps de ferme** dans son ensemble, notamment en terme d'implantation (cour intérieure,...). Pour la maison d'habitation : conserver le volume et la composition des façades (rythme et taille des ouvertures). Différencier la coloration des encadrements et de la façade.

Pour l'ensemble des encadrements en pierre (et autre modénatures), **les pierres ne doivent pas être recouvertes** (que ce soit peinture, enduit ou autre). Éventuellement, s'il est nécessaire d'harmoniser l'ensemble de l'encadrement ou de la modénature après réparations, on pourra mettre en œuvre un simple badigeon teinté dans la couleur d'origine de la pierre (et non pas un enduit de réparation).

Les **enduits de façade** devront être des enduits traditionnels à la chaux, tout autre matériau (et notamment les matériaux en ciment ou avec des résines) est à prescrire car cela n'est ni respectueux du patrimoine, ni techniquement adapté aux murs anciens.

Les **volets battants** sont à préserver. Les volets roulants peuvent être tolérés en plus des volets battants, mais dans ce cas, les caissons doivent nécessairement être invisibles.

En cas de **changement de menuiseries**, privilégier des modèles traditionnels, surtout pour les portes d'entrées (avec partie vitrée) interdiction du blanc pur. Idéalement on évitera le PVC au moins pour les portes d'entrée à défaut des fenêtres (voir avec la mairie).

Préserver l'ensemble des encadrements existants et potentiellement tolérer de nouveaux percements dans la partie grange en cas de transformation en logement, à conditions qu'ils respectent les proportions traditionnelles et qu'ils soient à l'alignement des ouvertures existantes.

Précision sur les éléments architecturaux à conserver :

- Soubassement.
- Encadrements de fenêtres droits / Encadrement de porte surmonté d'un linteau mouluré.
- Percements à l'attique.
- Encadrement de porte charretière en linteau cintré.



4. Ancien corps de ferme Rue Albert lebrun

Remarques générales :

Conserver le **volume et la composition de la façade** (rythme et taille des ouvertures). Différencier la coloration des encadrements et de la façade. **Pour l'ensemble des encadrements en pierre** (et autre modénatures), **les pierres ne doivent pas être recouvertes** (que ce soit peinture, enduit ou autre). Éventuellement, s'il est nécessaire d'harmoniser l'ensemble de l'encadrement ou de la modénature après réparations, on pourra mettre en œuvre un simple badigeon teinté dans la couleur d'origine de la pierre (et non pas un enduit de réparation).

Les **enduits de façade** devront être des enduits traditionnels à la chaux, tout autre matériau (et notamment les matériaux en ciment ou avec des résines) est à prescrire car cela n'est ni respectueux du patrimoine, ni techniquement adapté aux murs anciens. Les moellons apparents de la façade sont destinés à être recouverts, mais une partie peut-être conservée apparente pour créer un soubassement.

Les volets roulants sont tolérés, mais dans ce cas les caissons doivent être invisibles.

En cas de **changement de menuiseries**, privilégier des modèles traditionnels, surtout pour les portes d'entrées, interdiction du blanc pur. Idéalement on évitera le PVC au moins pour les portes d'entrée à défaut des fenêtres (voir avec la mairie).

Précision sur les éléments architecturaux à conserver :

- Encadrements de fenêtres droits.
- Encadrement de porte droit surmonté d'un entablement mouluré.
- Encadrement de porte charretière en linteau cintré.
- Percements à l'attique.

BEUVEILLE

Descriptif des éléments remarquables à conserver



5. Corps de ferme

D174

Remarques générales :

Conserver le **volume et la composition du corps de ferme** pour les corps de ferme hauts (composition générale sur la parcelle avec cour intérieure, rythme et taille des ouvertures des façades). Différencier la coloration des encadrements et de la façade. Pour l'ensemble des encadrements en pierre (et autre modénatures), **les pierres ne doivent pas être recouvertes** (que ce soit peinture, enduit ou autre). Éventuellement, s'il est nécessaire d'harmoniser l'ensemble de l'encadrement ou de la modénature après réparations, on pourra mettre en œuvre un simple badigeon teinté dans la couleur d'origine de la pierre (et non pas un enduit de réparation).

Les **enduits de façade** devront être des enduits traditionnels à la chaux, tout autre matériau (et notamment les matériaux en ciment ou avec des résines) est à prescrire car cela n'est ni respectueux du patrimoine, ni techniquement adapté aux murs anciens.

Les **volets battants** sont à privilégier. Les volets roulants peuvent être tolérés en plus des volets battants, mais dans ce cas les caissons doivent nécessairement être invisibles.

En cas de **changement de menuiseries**, privilégier des modèles traditionnels, surtout pour les portes d'entrées, interdiction du blanc pur. Idéalement on évitera le PVC au moins pour les portes d'entrée à défaut des fenêtres (voir avec la mairie).

Précision sur les éléments architecturaux à conserver :

Corps de ferme « hauts » :

- Encadrements d'ouvertures droits et cintrés.
- Encadrement de porte charretière
- Percements à l'attique
- Encadrement de porte droit surmonté d'un entablement mouluré.
- Bandeau le long des appuis de fenêtre du 1^{er} étage sur la façade principale.
- Soubassement

Maisons « basses » :

- Encadrements de fenêtres droits.
- Encadrement de porte droit surmonté d'un entablement mouluré.
- Anciens linteaux en pierre visibles au dessus des ouvertures actuelles.

BEUVEILLE

Descriptif des éléments remarquables à conserver



6. Corps de ferme

Rue des bouchers

Remarques générales :

Conserver le **volume et la composition du corps de ferme** dans son ensemble (rythme et taille des ouvertures des façades). Différencier la coloration des encadrements et de la façade.

Dans le cadre d'une réhabilitation du corps de ferme, il est autorisé de créer des ouvertures, dans le respect des formats correspondant aux fermes lorraines (ouvertures plus hautes que larges), en conservant un alignement horizontal ou vertical avec les ouvertures existantes autant que possible.

Pour l'ensemble des encadrements en pierre (et autre modénatures), **les pierres ne doivent pas être recouvertes** (que ce soit peinture, enduit ou autre). Éventuellement, s'il est nécessaire d'harmoniser l'ensemble de l'encadrement ou de la modénature après réparations, on pourra mettre en œuvre un simple badigeon teinté dans la couleur d'origine de la pierre (et non pas un enduit de réparation).

Les **enduits de façade** devront être des enduits traditionnels à la chaux, tout autre matériau (et notamment les matériaux en ciment ou avec des résines) est à prescrire car cela n'est ni respectueux du patrimoine, ni techniquement adapté aux murs anciens.

Les **volets battants** sont à privilégier. Les volets roulants peuvent être tolérés en plus des volets battants, mais dans ce cas les caissons doivent nécessairement être invisibles.

En cas de **changement de menuiseries**, privilégier des modèles traditionnels, surtout pour les portes d'entrées, interdiction du blanc pur. Idéalement on évitera le PVC au moins pour les portes d'entrée à défaut des fenêtres (voir avec la mairie).

Précision sur les éléments architecturaux à conserver :

- Encadrements d'ouvertures droits.
- Porte charretière coulissante en bois : si possible, préserver une trace de son existence (linteau en bois...)



BEUVEILLE

Descriptif des éléments remarquables à conserver



7. Ancien corps de ferme Rue Léon Blum

Remarques générales :

Conserver le **volume et la composition de la façade** (rythme et taille des ouvertures).

Différencier la coloration des encadrements et de la façade.

Pour l'ensemble des encadrements en pierre (et autre modénatures), **les pierres ne doivent pas être recouvertes** (que ce soit peinture, enduit ou autre). Éventuellement, s'il est nécessaire d'harmoniser l'ensemble de l'encadrement ou de la modénature après réparations, on pourra mettre en œuvre un simple badigeon teinté dans la couleur d'origine de la pierre (et non pas un enduit de réparation).

Les **enduits de façade** devront être des enduits traditionnels à la chaux, tout autre matériau (et notamment les matériaux en ciment ou avec des résines) est à prescrire car cela n'est ni respectueux du patrimoine, ni techniquement adapté aux murs anciens.

Les volets roulants sont tolérés, mais dans ce cas les caissons doivent être invisibles.

En cas de **changement de menuiseries**, privilégier des modèles traditionnels, surtout pour les portes d'entrées, interdiction du blanc pur. Idéalement on évitera le PVC au moins pour les portes d'entrée à défaut des fenêtres (voir avec la mairie).

Précision sur les éléments architecturaux à conserver :

Partie habitation :

- Chaînage d'angle vertical.
- Encadrements d'ouvertures droits / Encadrement de porte droit

Partie grange :

- Encadrements d'ouvertures droits / linteau de porte charretière en bois



8. Maisons accolées D174

Remarques générales :

Conserver le **volume et la composition de la façade** (rythme et taille des ouvertures). Différencier la coloration des encadrements et de la façade.

Pour l'ensemble des encadrements en pierre (et autre modénatures), **les pierres ne doivent pas être recouvertes** (que ce soit peinture, enduit ou autre). Éventuellement, s'il est nécessaire d'harmoniser l'ensemble de l'encadrement ou de la modénature après réparations, on pourra mettre en œuvre un simple badigeon teinté dans la couleur d'origine de la pierre (et non pas un enduit de réparation).

Les **enduits de façade** devront être des enduits traditionnels à la chaux, tout autre matériau (et notamment les matériaux en ciment ou avec des résines) est à prescrire car cela n'est ni respectueux du patrimoine, ni techniquement adapté aux murs anciens.

Les **volets battants** sont à préserver. Les volets roulants peuvent être tolérés, mais dans ce cas les caissons doivent nécessairement être invisibles.

En cas de **changement de menuiseries**, privilégier des modèles traditionnels, surtout pour la porte d'entrée, interdiction du blanc pur. Idéalement on évitera le PVC au moins pour les portes d'entrée à défaut des fenêtres (voir avec la mairie).

Précision sur les éléments architecturaux à conserver :

- Soubassement avec accès aux caves.
- Escaliers d'entrée / Corniche / Chaînage d'angle vertical.
- Encadrements de fenêtres droits.
- Encadrement de porte droit surmonté d'un linteau mouluré.

BEUVEILLE

Descriptif des éléments remarquables à conserver



9. Maison accolée Rue des bouchers

Remarques générales :

Conserver le **volume et la composition de la façade** (rythme et taille des ouvertures). Différencier la coloration des encadrements et de la façade.

Pour l'ensemble des encadrements en pierre (et autre modénatures), **les pierres ne doivent pas être recouvertes** (que ce soit peinture, enduit ou autre). Éventuellement, s'il est nécessaire d'harmoniser l'ensemble de l'encadrement ou de la modénature après réparations, on pourra mettre en œuvre un simple badigeon teinté dans la couleur d'origine de la pierre (et non pas un enduit de réparation).

Les **enduits de façade** devront être des enduits traditionnels à la chaux, tout autre matériau (et notamment les matériaux en ciment ou avec des résines) est à prescrire car cela n'est ni respectueux du patrimoine, ni techniquement adapté aux murs anciens.

Les **volets battants** sont à préserver. Les volets roulants peuvent être tolérés, mais dans ce cas les caissons doivent nécessairement être invisibles.

En cas de **changement de menuiseries**, privilégier des modèles traditionnels, surtout pour la porte d'entrée, interdiction du blanc pur. Idéalement on évitera le PVC au moins pour les portes d'entrée à défaut des fenêtres (voir avec la mairie).

Précision sur les éléments architecturaux à conserver :

- Soubassement.
- Encadrements de fenêtres cintrés.
- Chaînage d'angle vertical.



10. Ancien corps de ferme rue des bouchers

Remarques générales :

Conserver le **volume et la composition de la façade** (rythme et taille des ouvertures), excepté pour la partie « grange », à gauche, où la création de nouvelles ouvertures est tolérée (pour permettre une éventuelle transformation en logements) à conditions qu'elles respectent les proportions traditionnelles et qu'elles soient à l'alignement des ouvertures existantes. Différencier la coloration des encadrements et de la façade.

Pour l'ensemble des encadrements en pierre (et autre modénatures), **les pierres ne doivent pas être recouvertes** (que ce soit peinture, enduit ou autre). Éventuellement, s'il est nécessaire d'harmoniser l'ensemble de l'encadrement ou de la modénature après réparations, on pourra mettre en œuvre un simple badigeon teinté dans la couleur d'origine de la pierre (et non pas un enduit de réparation).

Les **enduits de façade** devront être des enduits traditionnels à la chaux, tout autre matériau (et notamment les matériaux en ciment ou avec des résines) est à prescrire car cela n'est ni respectueux du patrimoine, ni techniquement adapté aux murs anciens.

Les volets roulants sont tolérés, mais dans ce cas les caissons doivent être invisibles.

En cas de **changement de menuiseries**, privilégier des modèles traditionnels, surtout pour les portes d'entrées, interdiction du blanc pur. Idéalement on évitera le PVC au moins pour les portes d'entrée à défaut des fenêtres (voir avec la mairie).

Précision sur les éléments architecturaux à conserver :

- Soubassement / Accès à la cave
- Encadrements de fenêtres droits.
- Encadrement de porte droit surmonté d'un entablement sculpté / Encadrement de porte charretière plein cintre.
- Percements à l'attique.
- Escalier extérieur

BEUVEILLE

Descriptif des éléments remarquables à conserver



11. Maison isolée Rue de la Résistance

Remarques générales :

Conserver **le volume et la composition des façades** (rythme et taille des ouvertures).

Pour l'ensemble des encadrements en pierre (et autre modénatures), **les pierres ne doivent pas être recouvertes** (que ce soit peinture, enduit ou autre). Éventuellement, s'il est nécessaire d'harmoniser l'ensemble de l'encadrement ou de la modénature après réparations, on pourra mettre en œuvre un simple badigeon teinté dans la couleur d'origine de la pierre (et non pas un enduit de réparation).

Les **enduits de façade** devront être des enduits traditionnels à la chaux, tout autre matériau (et notamment les matériaux en ciment ou avec des résines) est à prescrire car cela n'est ni respectueux du patrimoine, ni techniquement adapté aux murs anciens.

Les **volets battants** sont à préserver. Les volets roulants peuvent être tolérés en plus des volets battants, mais dans ce cas les caissons doivent nécessairement être invisibles.

En cas de **changement de menuiseries**, privilégier des modèles traditionnels, surtout pour la porte d'entrée, interdiction du blanc pur. Idéalement on évitera le PVC au moins pour les portes d'entrée à défaut des fenêtres (voir avec la mairie).

Précision sur les éléments architecturaux à conserver :

- Soubassement / Corniche au 1^{er} étage / Chainage d'angle vertical.
- Encadrements de fenêtres droits en légère saillie ou au nu de la façade.
- Linteaux cintrés au dessus des fenêtres (pierres).
- Appuis de fenêtres en saillie.



12. Maisons accolées Rue de la Résistance

Remarques générales :

Conserver **le volume et la composition de la façade** (rythme et taille des ouvertures). Différencier la coloration des encadrements et de la façade.

Pour l'ensemble des encadrements en pierre (et autre modénatures), **les pierres ne doivent pas être recouvertes** (que ce soit peinture, enduit ou autre). Éventuellement, s'il est nécessaire d'harmoniser l'ensemble de l'encadrement ou de la modénature après réparations, on pourra mettre en œuvre un simple badigeon teinté dans la couleur d'origine de la pierre (et non pas un enduit de réparation).

Les **enduits de façade** devront être des enduits traditionnels à la chaux, tout autre matériau (et notamment les matériaux en ciment ou avec des résines) est à prescrire car cela n'est ni respectueux du patrimoine, ni techniquement adapté aux murs anciens.

Les volets roulants sont tolérés, les caissons doivent nécessairement être invisibles.

En cas de **changement de menuiseries**, privilégier des modèles traditionnels, surtout pour la porte d'entrée, interdiction du blanc pur. Idéalement on évitera le PVC au moins pour les portes d'entrée à défaut des fenêtres (voir avec la mairie).

Précision sur les éléments architecturaux à conserver :

- Encadrements de fenêtres droits.
- Linteaux des portes (droit ou cintré avec clef de voûte)

BEUVEILLE

Descriptif des éléments remarquables à conserver



13. Maison accolée Rue Cavalier Latour

Remarques générales :

Conserver **le volume et la composition des façades** (rythme et taille des ouvertures).

Pour l'ensemble des encadrements en pierre (et autre modénatures), **les pierres ne doivent pas être recouvertes** (que ce soit peinture, enduit ou autre). Éventuellement, s'il est nécessaire d'harmoniser l'ensemble de l'encadrement ou de la modénature après réparations, on pourra mettre en œuvre un simple badigeon teinté dans la couleur d'origine de la pierre (et non pas un enduit de réparation).

Les **enduits de façade** devront être des enduits traditionnels à la chaux, tout autre matériau (et notamment les matériaux en ciment ou avec des résines) est à prescrire car cela n'est ni respectueux du patrimoine, ni techniquement adapté aux murs anciens.

Les volets roulants sont tolérés, les caissons doivent nécessairement être invisibles. Possibilité de rétablir des volets battants.

En cas de **changement de menuiseries**, privilégier des modèles traditionnels, surtout pour la porte d'entrée, interdiction du blanc pur. Idéalement on évitera le PVC au moins pour les portes d'entrée à défaut des fenêtres (voir avec la mairie).

Précision sur les éléments architecturaux à conserver :

- Encadrements de fenêtres droits en légère saillie.



14. Ancien corps de ferme Rue Jean-Baptiste Gauche

Remarques générales :

Conserver **le volume et la composition de la façade** (rythme et taille des ouvertures).

Différencier la coloration des encadrements et de la façade.

Pour l'ensemble des encadrements en pierre (et autre modénatures), **les pierres ne doivent pas être recouvertes** (que ce soit peinture, enduit ou autre). Éventuellement, s'il est nécessaire d'harmoniser l'ensemble de l'encadrement ou de la modénature après réparations, on pourra mettre en œuvre un simple badigeon teinté dans la couleur d'origine de la pierre (et non pas un enduit de réparation).

Les **enduits de façade** devront être des enduits traditionnels à la chaux, tout autre matériau (et notamment les matériaux en ciment ou avec des résines) est à prescrire car cela n'est ni respectueux du patrimoine, ni techniquement adapté aux murs anciens. Les pierres peuvent être laissées apparentes.

Les volets roulants sont tolérés, les caissons doivent nécessairement être invisibles. Possibilité de rétablir des volets battants.

En cas de **changement de menuiseries**, privilégier des modèles traditionnels, surtout pour la porte d'entrée, interdiction du blanc pur. Idéalement on évitera le PVC au moins pour les portes d'entrée à défaut des fenêtres (voir avec la mairie).

Précision sur les éléments architecturaux à conserver :

- Encadrements de fenêtres droits avec appuis en saillie.
- Encadrement de porte droit en bois surmonté d'un cintrage en pierres.
- Chaînage d'angle vertical

BEUVEILLE

Descriptif des éléments remarquables à conserver



15. Maison isolée Rue Jean-Baptiste Gauche

Remarques générales :

Conserver **le volume et la composition des façades** (rythme et taille des ouvertures).

Pour l'ensemble des encadrements en pierre (et autre modénatures), **les pierres ne doivent pas être recouvertes** (que ce soit peinture, enduit ou autre). Éventuellement, s'il est nécessaire d'harmoniser l'ensemble de l'encadrement ou de la modénature après réparations, on pourra mettre en œuvre un simple badigeon teinté dans la couleur d'origine de la pierre (et non pas un enduit de réparation).

Les **enduits de façade** devront être des enduits traditionnels à la chaux, tout autre matériau (et notamment les matériaux en ciment ou avec des résines) est à prescrire car cela n'est ni respectueux du patrimoine, ni techniquement adapté aux murs anciens. La pierre peut être laissée apparente.

Les **volets battants** sont à préserver. Les volets roulants peuvent être tolérés en plus des volets battants, mais dans ce cas les caissons doivent nécessairement être invisibles.

En cas de **changement de menuiseries**, privilégier des modèles traditionnels, surtout pour la porte d'entrée, interdiction du blanc pur. Idéalement on évitera le PVC au moins pour les portes d'entrée à défaut des fenêtres (voir avec la mairie).

Précision sur les éléments architecturaux à conserver :

- Soubassement / Corniche / Frise / Chaînage d'angle vertical.
- Encadrements de fenêtres droits en légère saillie ou au nu de la façade.
- Linteau cintré au dessus de la porte charretière.
- Entablement mouluré et marquise au dessus de la porte principale.



16. Corps de ferme Rue Jean-Baptiste Gauche

Remarques générales :

Conserver **le volume et la composition de la façade** (rythme et taille des ouvertures).

Différencier la coloration des encadrements et de la façade.

Pour l'ensemble des encadrements en pierre (et autre modénatures), **les pierres ne doivent pas être recouvertes** (que ce soit peinture, enduit ou autre). Éventuellement, s'il est nécessaire d'harmoniser l'ensemble de l'encadrement ou de la modénature après réparations, on pourra mettre en œuvre un simple badigeon teinté dans la couleur d'origine de la pierre (et non pas un enduit de réparation).

Les **enduits de façade** devront être des enduits traditionnels à la chaux, tout autre matériau (et notamment les matériaux en ciment ou avec des résines) est à prescrire car cela n'est ni respectueux du patrimoine, ni techniquement adapté aux murs anciens.

Les volets roulants sont tolérés, les caissons doivent nécessairement être invisibles. Possibilité de rétablir des volets battants.

En cas de **changement de menuiseries**, privilégier des modèles traditionnels, surtout pour la porte d'entrée, interdiction du blanc pur. Idéalement on évitera le PVC au moins pour les portes d'entrée à défaut des fenêtres (voir avec la mairie).

Précision sur les éléments architecturaux à conserver :

- Encadrements de fenêtres droits avec appuis au nu de la façade.
- Encadrement de porte droit (linteau).
- Chaînage d'angle vertical.

BEUVEILLE

Descriptif des éléments remarquables à conserver



17. Corps de ferme Rue Victor Hugo

Remarques générales :

Conserver **le volume et la composition des façades** (rythme et taille des ouvertures).

Dans le cadre d'une réhabilitation du corps de ferme, il est autorisé de créer des ouvertures, dans le respect des formats correspondant aux fermes lorraines (ouvertures plus hautes que larges), en conservant un alignement horizontal ou vertical avec les ouvertures existantes autant que possible.

Pour l'ensemble des encadrements en pierre (et autre modénatures), **les pierres ne doivent pas être recouvertes** (que ce soit peinture, enduit ou autre). Éventuellement, s'il est nécessaire d'harmoniser l'ensemble de l'encadrement ou de la modénature après réparations, on pourra mettre en œuvre un simple badigeon teinté dans la couleur d'origine de la pierre (et non pas un enduit de réparation).

Les **enduits de façade** devront être des enduits traditionnels à la chaux, tout autre matériau (et notamment les matériaux en ciment ou avec des résines) est à prescrire car cela n'est ni respectueux du patrimoine, ni techniquement adapté aux murs anciens.

Les volets roulants sont tolérés, les caissons doivent nécessairement être invisibles. Des volets battants pourraient être rétablis (voir avec la mairie).

En cas de **changement de menuiseries**, privilégier des modèles traditionnels, surtout pour la porte d'entrée, interdiction du blanc pur. Idéalement on évitera le PVC au moins pour les portes d'entrée à défaut des fenêtres (voir avec la mairie).

Précision sur les éléments architecturaux à conserver :

- Encadrements d'ouvertures cintrés / Percements à l'attique.



18. Maison isolée Rue Pasteur

Remarques générales :

Conserver **le volume et la composition de la façade** (rythme et taille des ouvertures).

Différencier la coloration des encadrements et de la façade.

Pour l'ensemble des encadrements en pierre (et autre modénatures), **les pierres ne doivent pas être recouvertes** (que ce soit peinture, enduit ou autre). Éventuellement, s'il est nécessaire d'harmoniser l'ensemble de l'encadrement ou de la modénature après réparations, on pourra mettre en œuvre un simple badigeon teinté dans la couleur d'origine de la pierre (et non pas un enduit de réparation).

Les **enduits de façade** devront être des enduits traditionnels à la chaux, tout autre matériau (et notamment les matériaux en ciment ou avec des résines) est à prescrire car cela n'est ni respectueux du patrimoine, ni techniquement adapté aux murs anciens.

Les volets roulants sont tolérés, les caissons doivent nécessairement être invisibles. Des volets battants pourraient être rétablis (voir avec la mairie).

En cas de **changement de menuiseries**, privilégier des modèles traditionnels, surtout pour la porte d'entrée, interdiction du blanc pur. Idéalement on évitera le PVC au moins pour les portes d'entrée à défaut des fenêtres (voir avec la mairie).

Précision sur les éléments architecturaux à conserver :

- Soubassement.
- Encadrements de fenêtres droits avec appuis en saillie.
- Alcôve avec linteau cintré (voir fontaine, n°27)

BEUVEILLE

Descriptif des éléments remarquables à conserver



19. Ancien corps de ferme Rue Victor Hugo

Remarques générales :

Conserver **le volume et la composition des façades** (rythme et taille des ouvertures).

Pour l'ensemble des encadrements en pierre (et autre modénatures), **les pierres ne doivent pas être recouvertes** (que ce soit peinture, enduit ou autre). Éventuellement, s'il est nécessaire d'harmoniser l'ensemble de l'encadrement ou de la modénature après réparations, on pourra mettre en œuvre un simple badigeon teinté dans la couleur d'origine de la pierre (et non pas un enduit de réparation).

Les **enduits de façade** devront être des enduits traditionnels à la chaux, tout autre matériau (et notamment les matériaux en ciment ou avec des résines) est à prescrire car cela n'est ni respectueux du patrimoine, ni techniquement adapté aux murs anciens.

Les **volets battants** sont à préserver. Les volets roulants peuvent être tolérés en plus des volets battants, mais dans ce cas les caissons doivent nécessairement être invisibles.

En cas de **changement de menuiseries**, privilégier des modèles traditionnels, surtout pour la porte d'entrée, interdiction du blanc pur. Idéalement on évitera le PVC au moins pour les portes d'entrée à défaut des fenêtres (voir avec la mairie).

Précision sur les éléments architecturaux à conserver :

- Chaînage d'angle vertical.
- Encadrements de fenêtres cintrés au nu de la façade.
- Percements à l'attique.
- Encadrement de porte charretière cintré avec clef de voûte.
- Encadrement de la porte avec double linteau.



20. Ancien corps de ferme Rue Victor Hugo

Remarques générales :

Conserver **le volume et la composition des façades** (rythme et taille des ouvertures).

Pour l'ensemble des encadrements en pierre (et autre modénatures), **les pierres ne doivent pas être recouvertes** (que ce soit peinture, enduit ou autre). Éventuellement, s'il est nécessaire d'harmoniser l'ensemble de l'encadrement ou de la modénature après réparations, on pourra mettre en œuvre un simple badigeon teinté dans la couleur d'origine de la pierre (et non pas un enduit de réparation).

Les **enduits de façade** devront être des enduits traditionnels à la chaux, tout autre matériau (et notamment les matériaux en ciment ou avec des résines) est à prescrire car cela n'est ni respectueux du patrimoine, ni techniquement adapté aux murs anciens.

Les **volets battants** sont à préserver. Les volets roulants peuvent être tolérés en plus des volets battants, mais dans ce cas les caissons doivent nécessairement être invisibles.

En cas de **changement de menuiseries**, privilégier des modèles traditionnels, surtout pour la porte d'entrée, interdiction du blanc pur. Idéalement on évitera le PVC au moins pour les portes d'entrée à défaut des fenêtres (voir avec la mairie).

Précision sur les éléments architecturaux à conserver :

- Chaînage d'angle vertical.
- Percements à l'attique.
- Encadrement de la porte droite avec chronogramme.
- Soubassement.

BEUVEILLE

Descriptif des éléments remarquables à conserver



21. Corps de ferme Rue Victor Hugo

Remarques générales :

Conserver **le volume et la composition des façades** (rythme et taille des ouvertures).

Pour l'ensemble des encadrements en pierre (et autre modénatures), **les pierres ne doivent pas être recouvertes** (que ce soit peinture, enduit ou autre). Éventuellement, s'il est nécessaire d'harmoniser l'ensemble de l'encadrement ou de la modénature après réparations, on pourra mettre en œuvre un simple badigeon teinté dans la couleur d'origine de la pierre (et non pas un enduit de réparation).

Les **enduits de façade** devront être des enduits traditionnels à la chaux, tout autre matériau (et notamment les matériaux en ciment ou avec des résines) est à prescrire car cela n'est ni respectueux du patrimoine, ni techniquement adapté aux murs anciens.

Les volets roulants sont tolérés, les caissons doivent nécessairement être invisibles. Des volets battants pourraient être rétablis (voir avec la mairie).

En cas de **changement de menuiseries**, privilégier des modèles traditionnels, surtout pour la porte d'entrée, interdiction du blanc pur. Idéalement on évitera le PVC au moins pour les portes d'entrée à défaut des fenêtres (voir avec la mairie).

Précision sur les éléments architecturaux à conserver :

- Chaînage d'angle vertical.
- Percements à l'attique.
- Encadrement de la porte droit avec chronogramme et entablement mouluré.
- Soubassement.
- Encadrement de la porte charretière cintrée



22. Ancien corps de ferme Rue Pasteur

Remarques générales :

Conserver **le volume et la composition de la façade** (rythme et taille des ouvertures).

Différencier la coloration des encadrements et de la façade.

Pour l'ensemble des encadrements en pierre (et autre modénatures), **les pierres ne doivent pas être recouvertes** (que ce soit peinture, enduit ou autre). Éventuellement, s'il est nécessaire d'harmoniser l'ensemble de l'encadrement ou de la modénature après réparations, on pourra mettre en œuvre un simple badigeon teinté dans la couleur d'origine de la pierre (et non pas un enduit de réparation).

Les **enduits de façade** devront être des enduits traditionnels à la chaux, tout autre matériau (et notamment les matériaux en ciment ou avec des résines) est à prescrire car cela n'est ni respectueux du patrimoine, ni techniquement adapté aux murs anciens.

Les volets roulants sont tolérés, les caissons doivent nécessairement être invisibles. Des volets battants pourraient être rétablis (voir avec la mairie).

En cas de **changement de menuiseries**, privilégier des modèles traditionnels, surtout pour la porte d'entrée, interdiction du blanc pur. Idéalement on évitera le PVC au moins pour les portes d'entrée à défaut des fenêtres (voir avec la mairie).

Précision sur les éléments architecturaux à conserver :

- Corniche sous toiture
- Encadrements de fenêtres droits avec appuis en saillie.
- Encadrement de porte droit surmonté d'un entablement.

BEUVEILLE

Descriptif des éléments remarquables à conserver



23. Ancien corps de ferme Rue Pasteur

Remarques générales :

La façade concernée correspond à l'actuel « mur d'enceinte du jardin » en pierres apparentes.

Conserver le **volume et la composition des façades** (rythme et taille des ouvertures).

Pour l'ensemble des encadrements en pierre (et autre modénatures), **les pierres ne doivent pas être recouvertes** (que ce soit peinture, enduit ou autre). Éventuellement, s'il est nécessaire d'harmoniser l'ensemble de l'encadrement ou de la modénature après réparations, on pourra mettre en œuvre un simple badigeon teinté dans la couleur d'origine de la pierre (et non pas un enduit de réparation).

Les **enduits de façade** devront être des enduits traditionnels à la chaux, tout autre matériau (et notamment les matériaux en ciment ou avec des résines) est à prescrire car cela n'est ni respectueux du patrimoine, ni techniquement adapté aux murs anciens.

Précision sur les éléments architecturaux à conserver :

- Chaînage d'angle vertical.
- Encadrements des ouvertures droits au nu de la façade.
- Encadrement de porte charretière cintrée.



24. Maison accolée Rue Victor Hugo

Remarques générales :

Conserver le **volume et la composition de la façade** (rythme et taille des ouvertures). Différencier la coloration des encadrements et de la façade.

Pour l'ensemble des encadrements en pierre (et autre modénatures), **les pierres ne doivent pas être recouvertes** (que ce soit peinture, enduit ou autre). Éventuellement, s'il est nécessaire d'harmoniser l'ensemble de l'encadrement ou de la modénature après réparations, on pourra mettre en œuvre un simple badigeon teinté dans la couleur d'origine de la pierre (et non pas un enduit de réparation).

Les **enduits de façade** devront être des enduits traditionnels à la chaux, tout autre matériau (et notamment les matériaux en ciment ou avec des résines) est à prescrire car cela n'est ni respectueux du patrimoine, ni techniquement adapté aux murs anciens.

Les **volets battants** sont à préserver. Les volets roulants peuvent être tolérés en plus des volets battants, mais dans ce cas les caissons doivent nécessairement être invisibles.

En cas de **changement de menuiseries**, privilégier des modèles traditionnels, surtout pour la porte d'entrée, interdiction du blanc pur. Idéalement on évitera le PVC au moins pour les portes d'entrée à défaut des fenêtres (voir avec la mairie).

Précision sur les éléments architecturaux à conserver :

- Encadrements de fenêtres droits.
- Linteau de porte mouluré.
- Entrée de cave.

BEUVEILLE

Descriptif des éléments remarquables à conserver



25. Calvaire

Rue Victor Hugo

Remarques générales :

Conserver le calvaire dans son ensemble.



26. Calvaire

Rue Pasteur

Remarques générales :

Conserver le calvaire dans son ensemble.

BEUVEILLE

Descriptif des éléments remarquables à conserver



27. Fontaine

Rue Pasteur

Remarques générales :

Conserver la fontaine dans son ensemble.



28. Lavoir

Rue Jean Moulin

Façade néoclassique éclairé par une ouverture en plein cintre, et une ouverture à linteau droit.

La charpente en chêne supporte un plancher intermédiaire.

Remarques générales :

Conserver le lavoir dans son ensemble.

BEUVEILLE

Descriptif des éléments remarquables à conserver



29. Alignement d'arbres

Rue André Maginot

Remarques générales :

Conserver les individus composant l'alignement.



30. Alignement d'arbres

Rue Jean Moulin

Remarques générales :

Conserver les individus composant l'alignement.

BEUVEILLE

Descriptif des éléments remarquables à conserver



31. Muret de pierres sèches

Rue Cavalier Latour

Remarques générales :

Conserver le muret dans son ensemble.



32. Muret de pierres sèches

Rue de la Résistance

Remarques générales :

Conserver le muret dans son ensemble.

BEUVEILLE

Descriptif des éléments remarquables à conserver



33. Chronogrammes

Répartis dans le village

Remarques générales :

Préserver et mettre en valeur ces éléments patrimoniaux.